

**APPEL A CANDIDATURE POUR LA MISSION DE REFERENT ACADEMIQUE
AUPRES D'UN ETUDIANT EN 1^{ère} ANNEE DE MASTER MEEF 3**

Dans le cadre de leur formation, les étudiants de 1^{ère} année de master MEEF 3 doivent effectuer un stage d'observation et de pratique accompagnée de 6 semaines en établissement. Les objectifs sont de découvrir et comprendre le contexte professionnel des CPE, d'appréhender ses missions dans la diversité des situations professionnelles rencontrées mais également de soulever les questionnements nécessaires à une réflexion sur les pratiques éducatives. Le terrain de stage doit enfin permettre de construire son objet de recherche et de mettre en œuvre les méthodes de recherche en sciences sociales, dans la perspective du mémoire.

Le stage se déroule en 3 périodes de 2 semaines (mi-novembre/mi-janvier/mi-mars).

Vous êtes CPE en établissement et souhaitez intégrer le vivier des référents académiques 2022/2023 afin d'accueillir un étudiant M1 dans votre établissement.

Les attendus de cette mission sont de :

- *Conseiller et guider l'étudiant à son arrivée dans l'établissement*
- *Guider l'étudiant pour la conception et la mise en œuvre accompagnée de situations professionnelles.*
- *Procéder à un suivi régulier pendant toute la durée du stage.*
- *Etablir un bilan synthétique du stage*

Le référent est indemnisé selon les modalités réglementaires définies par le rectorat soit 150 euros pour un étudiant.

Afin d'accompagner les référents M1 dans leur mission, 3 demi-journées de formation à l'INSPE de Gennevilliers sont prévues dans le plan académique de formation

Modalité de candidature

Avant le vendredi 22 avril 2022, vous adressez un courriel sous le titre *Nom_prénom Candidature référent M1*, accompagné d'une lettre de motivation au groupe d'IA-IPR établissement et vie scolaire ce.ipr-evs@ac-versailles.fr (copie à votre chef d'établissement, à l'IA-IPR référent de bassin et au référent formation initiale stephane.revelen@ac-versailles.fr.)

Pour toute candidature retenue, l'accueil d'un stagiaire en établissement est soumis à un accord tripartite Groupe EVS/ INSPE / Chef d'établissement tenant compte des besoins, selon le calendrier suivant : mi-juin pour les M2 / mi-septembre pour les M1.

Vous pouvez faire acte de candidature pour être référent M1 et être référent M2, mais une seule de ces missions sera retenue en fonction des besoins.